

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 45 (1965)  
**Heft:** 1: Concentration industrielle

**Artikel:** Une solution d'actualité : la location de biens d'équipement  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886609>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La technique fait chaque jour des progrès de plus en plus importants. La concurrence pose aux entreprises des problèmes sans cesse plus ardues. Les bénéfices réalisés s'amenuisent. Les installations industrielles et commerciales doivent donc être étudiées avec une attention extrême, de la petite machine à calculer aux plus puissants engins de transport.

Pour s'assurer les marchés, il faut être à la pointe du progrès, ce qui exige du matériel ultra-moderne. D'où la nécessité, toujours plus impérieuse, d'investir.

Aussi, la location de biens d'équipement est-elle une solution d'actualité?

Il existe deux méthodes de location, correspondant à deux catégories de biens.

**Le renting** s'applique à la location-

service de biens standard-wagons, par exemple, ou containers de toutes sortes. Ces biens sont loués pour une durée indéterminée qui peut aller de un jour à plusieurs années. Ces biens sont destinés à être utilisés par un grand nombre de locataires. Il s'agit donc là plus encore de vendre des services (transport, assurance, etc.), que de louer des biens.

Quant au **leasing**, c'est la location-financement de biens spécialisés pour une durée déterminée à l'avance. Pour pouvoir louer à bail des biens spécialisés, il faut que la durée du bail corresponde à la durée du matériel. Cette opération exclusive de tout service, s'apparente donc à la location-vente ou à la vente à crédit à long terme.

La location est appelée à jouer en

France un rôle aussi important qu'aux États-Unis. En effet, Outre-Atlantique, près de 80 % des entreprises y ont plus ou moins recours pour leur matériel de bureau ou de transport, pour leurs machines même, quelquefois aussi pour des usines entières.

ALGECO, pionnier de ces idées, a dû lutter en France et en Europe, pour convaincre d'abord et ensuite vaincre des préjugés tels que l'instinct de propriété, car bien des dirigeants estiment que ces méthodes sont réservées à des sociétés de second ordre et qu'ils se déclasseraient en ayant du matériel en location. De plus, de nombreuses entreprises estiment la location plus onéreuse que l'acquisition sur leurs fonds propres, par autofinancement ou en recourant à l'emprunt.

## Une solution d'actualité : la location de biens d'équipement

Or, de plus en plus nombreuses sont les entreprises qui estiment qu'il n'est plus nécessaire de mobiliser une grande partie de leurs fonds propres pour des achats de matériel. Dès lors, la non-propriété des équipements ne les préoccupe guère : la location se substituant au financement des équipements permet de l'incorporer dans les éléments du prix de revient. Viendrait-il à l'esprit d'un chef d'entreprise de proposer à son comptable de payer dix ans de salaire d'avance? Alors pourquoi payer par anticipation également son matériel électro-comptable, par exemple?

Ainsi le montant des investissements gérés par le Groupe ALGECO est d'environ 50 milliards d'anciens francs. Quarante milliards représentent les investissements en wagons industriels

dont le nombre atteint plus de 8.000, actuellement, dans toute l'Europe. Outre cette activité, le Groupe assure la location et la gestion de plus de 5.000 bâtiments mobiles de chantiers, soit quelque 3 milliards anciens investis, d'installations et d'équipements de stockage, de distributeurs automatiques, de matériel de bureau et de skis. Quant au Département semi-remorques, en pleine évolution, il atteint déjà plus d'un milliard d'anciens francs.

Ces notions de **renting** et de **leasing** se développent en Europe rapidement : ALGECO est présent en Grande-Bretagne, en Italie, en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Amérique du Nord, en Suède et en Espagne par ses filiales ou ses correspondants. Suivant cet exemple, depuis deux ans, de nom-

breuses Sociétés financières sont intéressées par la création de Sociétés de Leasing.

Or, ces créations ne font que transposer le problème du financement. Maintenant, ce sont les Compagnies de Location qui doivent y faire face. Ayant trouvé une aide financière solide, les Compagnies américaines n'ont engagé seulement que 5 % de leurs fonds personnels. Le reste a été, contre nantissement du matériel, obtenu auprès des banques. Par contre, en France, ces Compagnies doivent investir un tiers de leurs propres fonds.

C'est ainsi que l'épargne s'investissant directement en biens d'équipement a réussi et réussira plus encore dans l'avenir, à développer cette formule des temps modernes : **le renting**.